



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Systeme NodBox – Tekynod Sàrl

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) définissent les conditions dans lesquelles Tekynod Sàrl, société inscrite au Registre du Commerce suisse et sise à Rue de l'Église 3, 1036 Sullens, met à disposition de ses Clients les solutions NodBox (modules matériels et plateforme en ligne).

Article 2 – Abonnement, Tarifs et Facturation

- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement, sauf résiliation avec un préavis de 2 mois avant l'échéance.
 - Chaque module NodBox est fourni moyennant un frais unique de licence initiale, selon la grille tarifaire en vigueur
 - Le paiement de ce frais unique ne confère aucun droit de propriété : les modules NodBox demeurent la pleine propriété de Tekynod.
 - Le Client s'acquitte également d'une redevance annuelle par module, correspondant à l'accès et à l'utilisation du système NodBox.
 - Les tarifs appliqués sont automatiquement ajustés en fonction du nombre de modules NodBox souscrits.
 - En cas d'ajout de modules en cours de période contractuelle, une facturation complémentaire est établie au prorata temporis de la durée restante.
 - En cas de réduction du nombre de modules, les tarifs sont réajustés et une régularisation au prorata est effectuée. Le Client s'engage à restituer sans délai toute NodBox retirée du périmètre contractuel.
À défaut de restitution dans un délai de 30 jours, Tekynod pourra facturer des frais compensatoires équivalents à la valeur résiduelle du matériel.
 - À la résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client doit restituer sans délai l'ensemble des NodBox mises à disposition.
-

Article 3 – Accès aux services

L'accès à la plateforme en ligne NodBox nécessite la création d'un compte. Chaque Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de leur usage par des tiers.

Article 4 – Obligations de Tekynod

Tekynod s'engage à :

- fournir un accès sécurisé à la plateforme en ligne NodBox,
 - assurer les mises à jour logicielles et la maintenance corrective,
 - fournir un support technique durant les heures ouvrables (jours ouvrés en Suisse, selon les horaires d'ouverture de la société Tekynod).
-

Article 5 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- utiliser le système NodBox uniquement dans le cadre contractuel,
 - ne pas modifier ni tenter d'accéder au code source des logiciels,
 - maintenir un environnement technique adéquat (connexion Internet, alimentation, etc.).
-

Article 6 – Données et Confidentialité

- Les données sont hébergées exclusivement dans des serveurs managés par Tekynod.
 - Tekynod garantit la confidentialité des informations et ne transmet aucune donnée à des tiers sans accord du Client, sauf obligation légale.
 - Le Client bénéficie de droits d'accès, rectification et suppression conformément à la législation suisse et européenne (RGPD).
-

Article 7 – Responsabilité

- Tekynod met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la continuité du service.
 - Tekynod ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance imputable à l'infrastructure du Client, à une mauvaise utilisation ou à un cas de force majeure.
-

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les logiciels, interfaces, scripts, designs, matériels associés au système NodBox restent la propriété exclusive de Tekynod. Toute copie, reproduction ou ingénierie inverse est strictement interdite.

Article 9 – Durée et Résiliation

Les présentes CGU s'appliquent pendant toute la durée de l'abonnement. Tekynod se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat en cas de manquement grave du Client.

Article 10 – Droit applicable et juridiction

Les présentes CGU sont régies par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Vaud.



CGU additionnelle TYPE B2C – Client Final

Article 11 – Conditions financières B2C

- Frais unique de licence initiale selon la grille tarifaire en vigueur
 - Redevance annuelle selon la grille tarifaire en vigueur
 - Facturation complémentaire au prorata pour tout ajout en cours de période.
 - Restitution obligatoire des NodBox retirées ou à la résiliation.
-



CGU additionnelle TYPE B2B – Revendeur Officiel

Article 12 – Objet B2B

Tekynod autorise le Revendeur à distribuer le système NodBox, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Article 13 – Modèle tarifaire B2B

Le Revendeur débute son engagement tarifaire au modèle B2C applicable en fonction du nombre de modules NodBox souscrits.

Dès que le volume de modules NodBox atteint le seuil du Pack Starter, la tarification est automatiquement ajustée au forfait correspondant.

Toute augmentation ultérieure du nombre de modules entraîne une révision automatique du tarif en fonction des paliers définis dans la grille tarifaire en vigueur (Pack Starter, Pro, Entreprise)

Article 14 – Conditions commerciales

- Frais unique de licence initiale : Selon conditions commerciales en vigueur.
 - Redevance annuelle : Selon conditions commerciales en vigueur.
 - Le Revendeur bénéficie d'une remise revendeur selon conditions commerciales en vigueur.
 - Facturation complémentaire au prorata pour tout ajout en cours de période.
 - Restitution obligatoire des NodBox retirées ou à la résiliation.
-

Article 15 – Obligations du Revendeur

- Promouvoir la solution NodBox conformément à l'image de Tekynod.
 - Assurer un premier niveau de support auprès de ses clients.
 - Ne pas modifier ni revendre hors du cadre contractuel.
-